

Les droits de la personne constituent l'un des problèmes les plus complexes de la politique étrangère

Allocution prononcée par M. Don Jamieson,
secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
à l'occasion d'un séminaire organisé sous les auspices du
Conseil canadien des Églises et du Conseil canadien des
évêques catholiques.
Ottawa, le 16 mars 1977

Au cours des années, le Canada s'est taillé une assez bonne réputation sur le plan international en ce qui concerne les activités destinées à promouvoir les droits de la personne.

Certes, on enregistre certains progrès encourageants dans ce domaine: depuis trente ans nous n'avons connu aucune grande guerre; l'on est de plus en plus conscient de l'interdépendance de la communauté mondiale; l'on constate un accroissement de l'aide apportée par les pays riches aux pays défavorisés (ce qui est réconfortant); enfin, l'on note une nette amélioration des libertés individuelles, même dans les pays au régime totalitaire d'Europe de l'Est. Malheureusement, il subsiste encore beaucoup trop de violations flagrantes des droits de la personne dans beaucoup de pays. Mon allocution portera donc sur les réactions du Canada devant de telles situations, sur les considérations qui devraient nous guider ainsi que sur les contraintes auxquelles nous sommes soumis.

J'aimerais tout d'abord souligner qu'il y a une différence fondamentale, qui ne semble pas toujours bien comprise, entre nos activités nationales relatives aux droits de la personne et les mesures que le Canada peut prendre au niveau international. Il y a une double différence entre l'action nationale et internationale: la première concerne les normes et la deuxième les mécanismes d'application.